

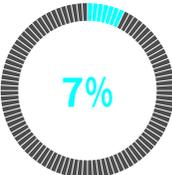
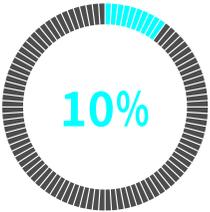
Cfdt:

# JOURS DE CARENCES , BAISSSE DES INDEMNITÉS CONGÉ MALADIE

Concrètement que va-t-il se passer dans mon quotidien si je suis malade ?

Je suis malade 1 jour, 2 jours ou 3 jours : j'ai jusqu'à 3 jours de carence. et donc jusqu'à 10% du salaire mensuel.

Je suis malade plus de 3 jours : je ne perçois que 90% de ton salaire journalier.

Temps d'arrêt	1 JOUR	2 JOURS	3 JOURS	à partir du 4ème jour		
	Carence				chaque jour d'arrêt	15 jours
Sur un salaire de						
1500 €	 3%	 7%	 10%	-5€	-210€	-285€
2000 €	-60 €	-140 €	-200 €	-6,5€	-278€	-375€
3000 €	-90 €	-200 €	-300€	-10 €	-420€	-570€

LE 5 DÉCEMBRE

Mobilise toi pour protéger  
tes droits

EN GREVE